

Bilan DS n°1

Concernant le résumé :

- dans de nombreux cas, le nombre de fautes d'orthographe est très pénalisant ;
- le rapport entre la première partie du texte (la Cité idéale, selon Platon) et la deuxième moitié (la réalité de la vie politique, en Grèce antique) a souvent été mal compris, ou mal restitué ;
- le sens exact du texte, comme sa structuration logique, ne sont donc souvent pas bien restitués ; il faut par ailleurs faire des phrases courtes et claires, et ne pas sacrifier l'intelligibilité du propos au nombre de mots (réduire en « élagant » *mécaniquement* donne lieu à des formulations bizarres, lourdes, ou incompréhensibles...la correction grammaticale et le style font partie de l'exercice !).

Concernant la dissertation :

plusieurs copies inachevées ;

beaucoup de *plans en 2 parties* (ce qui, en soi, n'est pas un problème ; mais souvent, il s'agit de deux parties *qui s'opposent frontalement* (la communauté politique (I) *est* / (II) *n'est pas* un espace d'égalité et de liberté) : il faut envisager une *médiation*, qui permette de *comprendre l'articulation* entre les deux parties [→ cela revient à identifier le *nœud du problème*, c'est-à-dire : ce à quoi se joue l'opposition], et qui permette de *faire avancer la réflexion* (ce qui est impossible dans le cas d'une opposition frontale).

Quelques plans séparent les termes du sujet (« démembrant » le sujet) : (I) la communauté politique est un espace de liberté et d'égalité ; (II) la sphère privée, par contre, est un espace d'inégalité et de négation de l'individualité → cela conduisait à un propos très descriptif, faiblement problématisé, et n'envisageant pas une discussion de la citation.

Toutes les copies emploient des références assez précises aux œuvres, et font l'effort d'en expliciter le rapport au sujet (B!) :

beaucoup de copies se contentent cela dit de construire chaque sous-partie sur une seule référence et ne confrontent pas assez les références entre elles ;

[→ Rappel : chaque sous-partie (= 1 paragraphe) doit correspondre à un argument, et chaque argument être développé sur la base de plusieurs références aux œuvres (permettant de l'illustrer ou de le discuter).]

Peu de copies analysent vraiment le sujet, et encore moins nombreuses sont celles qui tirent parti des termes du sujet pour problématiser ; or, la citation faisait intervenir plusieurs notions, les unes venant préciser le sens des autres, selon un rapport de symétrie :

« la **communauté politique**, uniquement composée de *citoyens*, est un **espace** de **liberté** et d'**égalité**, tandis que la **sphère privée** est un **espace** d'**inégalité** et de négation de l'**individualité** »

On comprend à la lecture du sujet que c'est **la vie civique** qui est la **condition de la liberté** et de l'égalité : la vie en communauté est compatible avec la liberté (voire : est une condition de cette dernière), lorsque la communauté en question est une communauté *politique* ;

→ il ne suffisait donc pas de mettre en balance l'idée que la vie en communauté peut s'accompagner d'une forme de liberté et d'égalité :

- on risquait même de passer assez largement à côté du sujet si on ne voyait pas que **la discussion** **devait porter sur le type de liberté permise par la vie politique** ; on pouvait certes bien montrer qu'une forme de liberté est possible dans la sphère privée, mais cela ne faisait pas porter la

discussion sur le coeur du sujet (→ peut-on être libre tout en vivant en communauté ? La vie en communauté implique-t-elle nécessairement de limiter la liberté individuelle?) ;

- on risquait aussi, en montrant qu'il y a des formes d'obligations ou de devoirs, contraignants pour l'individu, liées à la vie en communauté, de ne pas souligner assez que, dans bien des cas, ces devoirs ou obligations, ne sont pas des limites à la *liberté du citoyen*, mais la contrepartie, voire la condition d'exercice de cette dernière (on risquait donc d'envisager certaines idées à contre-emploi...).

On comprend également, à la lecture du sujet, que, **dans la communauté politique, il n'y a que des citoyens** : ce qui peut laisser penser qu'il n'y a précisément pas vraiment d'*individus* dans la sphère publique ; chacun devant avant tout laisser de côté son intérêt privé (*égoïste*) pour ne considérer que l'intérêt qu'il a *en commun* avec les autres membres de la même communauté politique.

Cette remarque pouvait contribuer à renforcer l'idée que si l'individu peut avoir un lieu propre, où s'épanouir, c'est dans la sphère privée, et non dans la sphère publique...

Or, l'auteur soutient précisément l'inverse !

La lecture du texte d'où est extraite cette citation permettait de surmonter **le paradoxe** apparent (« paradoxe », ici au sens littéral de : ce qui va contre l'opinion courante) :

la sphère privée est celle de la soumission à la hiérarchie « naturelle » (de l'homme sur la femme, des parents sur les enfants, du maître sur les esclaves...) alors que la sphère publique est celle où règne l'égalité (il n'y a plus de père, de mari ou d'enfants, mais seulement des « citoyens », dotés des mêmes droits et ayant les mêmes devoirs) ;

et on pouvait aussi comprendre, *en contrepartie*, que le fait d'être exclu de la sphère publique, ou de ne pas pouvoir y trouver sa place, était (est?) synonyme de privation de la seule forme de liberté concevable, et d'une inégalité irrémédiable.

Pourtant : la structure de la citation semble impliquer que la liberté et l'individualité sont sur le même plan, et quasi-synonymes : être libre, c'est pouvoir exister en tant qu'individu ; avoir une individualité ; à l'inverse, la sphère privée, marquée par les inégalités, est celle où on ne peut pas développer son individualité.

Mais : **n'est-ce pas plutôt le contraire qui est vrai ?** Ce que nous apprend le monde grec, n'est-ce pas plutôt qu'il n'est possible d'être libre qu'à condition de ne pas être un (simple) individu, mais d'être un citoyen, pouvant prendre part aux décisions collectives ? A condition donc, de ne pas avoir seulement une existence « privée » (réduite à la sphère domestique, familiale) mais de pouvoir s'impliquer dans la vie publique ?

→ Bilan de l'analyse :

Si on résume cette analyse, on obtient donc le constat suivant : la citation extraite du texte semble vouloir dire **(1)** que **la liberté peut s'accorder à la vie en communauté, à condition que celle-ci soit aussi une communauté politique** (c'est-à-dire : une communauté « uniquement composée de citoyens »),

et donc (2) à condition que les individus ne soient précisément pas seulement des individus (des êtres repliés sur des préoccupations d'ordre privé), mais soient amenés à prendre en compte ce qui les lie aux autres membres d'une communauté, dont l'étendue déborde largement les limites du cadre domestique ou familial.

Cependant, (3) loin d'impliquer un effacement de leur individualité, la citoyenneté permet l'expression de cette dernière, et qu'elle soit (devienne) bénéfique à l'intérêt commun.

→ Le problème consiste donc dans la contradiction (apparente seulement?) entre la dernière affirmation (3) et les deux précédentes [(1) et (2)].

Les questions à aborder dans le cadre de la réflexion sont donc les suivantes :

Qu'est-ce qui fait qu'une communauté est *aussi* une communauté *politique* ?

Est-ce seulement dans la sphère publique qu'une forme de liberté peut émerger ? Et *cette liberté a-t-elle pour prix l'effacement de ce qui fait de nous des individus* ?

[→ ce qui peut le faire penser/ce qui rend discutable cette idée]

La sphère privée est-elle forcément synonyme d'inégalité et de négation de l'individualité ? N'est-ce pas plutôt le lieu où nous pouvons être le plus nous-mêmes et nous consacrer à nos propres intérêts ?

La liberté et l'égalité dont la communauté politique est censée être synonyme peuvent-elles être réelles, si, par ailleurs, dans la sphère privée, les individus ne sont pas *aussi* libres et égaux ?

La liberté politique (celle du citoyen) se suffit-elle à elle-même ? Ou bien est-elle incomplète sans la liberté des individus que sont (*devraient pouvoir être*) également les citoyens ? ¹

→ La problématique pouvait être formulée de différentes manières :

L'individu est-il seulement un problème à résoudre pour vivre en communauté, ou peut-il aussi lui être bénéfique ?

La vie civique exige-t-elle de mettre entre parenthèses l'individu, ou au contraire est-elle la condition pour l'impliquer au service de la communauté ?

Pourquoi faire de la liberté et de l'égalité un idéal de la vie en communauté, et quel type d'organisation socio-politique y convient le mieux ?

Peut-on être libres et égaux au plan politique (dans la sphère publique, *en tant que citoyens*) sans l'être également dans la sphère privée (*en tant qu'individus*) ?

→ Propositions de plans :

plusieurs façons de procéder étaient envisageables, selon l'angle choisi pour aborder le sujet ;
par exemple :

soit : (i) la liberté peut subsister en communauté à condition que cette dernière soit une communauté politique ; (ii) ce qui implique que les individus ne se comportent pas comme de simples individus, mûs par leur seul intérêt privé ; (iii) mais loin d'impliquer un effacement de leur individualité, c'est une condition, au contraire, de leur épanouissement

ou : (i) on a tendance à percevoir la sphère privée comme le lieu où peut s'épanouir la vie individuelle : mais (ii) c'est mal tenir compte des limites qu'imposent cette sphère privée à la liberté des individus ; (iii) si ces derniers peuvent s'accomplir c'est donc à la condition de bénéficier dans la sphère privée du même type d'égalité et de liberté que celles dont ils peuvent (devraient) bénéficier dans la sphère publique.

1. arrière-plan de ce questionnement (enjeu) :

La sphère privée est-elle seulement un problème à résoudre en vue de l'égalité et de la liberté visées par la communauté politique ? N'est-elle pas aussi le lieu où s'élabore concrètement le sentiment d'appartenance à une même communauté ?

Ou encore (plus « radicalement ») : (i) la vie en communauté, quelle qu'elle soit, se fait toujours au détriment de l'individualité, et c'est seulement en dehors d'elle, voire contre elle, que l'individu peut s'affirmer ; (ii) la question est alors de savoir pourquoi il faudrait sacrifier notre individualité aux exigences de la vie en communauté ; (iii) loin d'être exclusives l'une de l'autre, la communauté et l'individu peuvent s'accorder au contraire de sorte à favoriser mutuellement leur accomplissement respectif.

N.B. : Le plan doit s'efforcer de reposer sur des thèses (clairement formulées) et des arguments ; les liens logiques unissant thèses et arguments doivent être explicités : on privilégiera à cet effet les conjonctions de coordination (« mais, ou, et, donc, or, ni, car »), signalant des implications, oppositions, contradictions...on évitera les adverbes de temps (« quand », ensuite »...) qui traduisent une simple succession, et signalent une simple juxtaposition de remarques dont les rapports les unes aux autres sont souvent artificiels.

→ Pour vous entraîner

1) Vérifiez rapidement (au brouillon) que vous pourriez développer chacun des 3 plans proposés ci-dessus, à partir des références aux œuvres au programme.

2) Des 3 plans proposés, lequel vous semble le plus pertinent quant au sujet, et le plus à même de mettre à profit les œuvres au programme ?

3) Précisez les références exploitables pour chacune des sous-parties du plan détaillé proposé ci-dessous :

(Rappel : chaque sous-partie doit confronter les références aux œuvres ; vous veillerez à avoir au moins deux références aux œuvres au programme à exploiter par sous-partie ; faire référence à une œuvre au programme, ça peut être : citer un passage précise ; résumer une idée ; proposer une interprétation...)

Exemple de plan détaillé :

(I) Tous les individus, membres d'une communauté, devraient pouvoir participer à la vie publique.

1. En effet, la vie humaine, sans cette dimension « publique » de l'existence, est incomplète ; réduite à des préoccupations d'ordre privé, elle est plutôt synonyme d'inégalité et de négation de l'individualité ;

2. la subordination aux exigences de la communauté n'est donc pas nécessairement synonyme de soumission : et ce n'est précisément pas le cas lorsque cette communauté est une communauté politique, composée de citoyens (égaux, et unis par un intérêt commun, supérieur à (plus important que) leurs intérêts particuliers) ;

3. or toutes les communautés ne sont pas des communautés politiques

et en dehors des communautés politiques, la norme c'est l'inégalité et la négation de l'individualité

4. transition

(II) Il est cependant excessif d'exiger des citoyens qu'ils fassent totalement abstraction de leurs intérêts privés pour ne considérer que l'intérêt commun.

1. Les citoyens ne sont jamais *que* des citoyens : ce sont aussi des individus, ayant des intérêts particuliers, pouvant interférer ou entrer en contradiction avec l'intérêt commun ;

→ c'est ce qui justifie le penchant à vouloir s'isoler pour être plus libre, et la perception de la vie en communauté, y compris, politique, comme une entrave à l'existence (et donc à la liberté) individuelle.

2. La communauté politique formée par les citoyens n'exclue par ailleurs pas l'existence de formes d'inégalités dans la sphère privée ; voire elle peut s'en accommoder...

3. Or, ces formes d'inégalités traduisent l'exclusion de certains membres de la communauté politique ou leur privation de droits ; et l'intérêt commun, comme la liberté et l'égalité prétendument visées par la communauté politique, pâtissent forcément de la persistance de ces formes d'inégalités.

4. Transition :

(III) La liberté et l'égalité ne peuvent donc se limiter à la sphère publique ; pour être réelles et complètes elle doivent aussi s'étendre à la sphère privée.

1. C'est pourquoi il faut reconnaître à chacun une existence propre et la possibilité de s'affranchir des exigences de son milieu social (qu'il s'agisse de sa famille, de sa classe sociale, etc.)

→ ce principe est au coeur de la conception démocratique moderne.

2. Cette conception moderne peut avoir cependant pour effet pervers de favoriser une repli sur la sphère privée et sur la vie individuelle, au détriment de la prise en compte d'un intérêt commun, qui devrait toujours être privilégié.

3. Si le rappel de la conception antique et la mise au point proposée par K. Chaland a un enjeu, ça peut être justement de nous rappeler que la subordination de l'individu à la communauté n'a pas à être interprétée comme une soumission ou une négation de son individualité (à condition que cette communauté soit une communauté politique (*uniquement composée de citoyens*) et que les conditions pour cela soient effectivement réunies (ce qui n'est sans doute jamais parfaitement le cas)...

Au contraire même, une part de ce qui fait de nous des individus peut être bénéfique à la vie en communauté, et il ne s'agirait pas de mettre totalement de côté ce qui nous singularise :

→ *individu/individualité/individuation*